

ADP : recueil des soutiens à l'Hôtel de ville

Jusqu'au 12 mars 2020, il est donné la possibilité à tous les citoyens français majeurs inscrits sur les listes électorales d'apporter leur soutien à la proposition de loi « visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris »

Pour cela, il suffit de se rendre sur le site du ministère de l'intérieur dédié au référendum. Chaque signature prend entre 5 et 7 jours à être comptabilisée. Un décompte officiel du nombre de signatures déposés devrait être fourni par le Conseil Constitutionnel chaque mois.

Quelques précautions à prendre :

- Il est impératif de se munir de sa carte d'identité ou de son passeport.
- Il est nécessaire de renseigner les prénoms, tels qu'ils sont écrits sur la carte électorale.
- Le code figurant à côté du lieu de résidence n'est pas le code postal mais le code Insee.
- Il est fortement conseillé de télécharger le récépissé à la fin de la procédure afin de s'assurer que chaque soutien a bien été pris en compte.

Afin de faciliter ces démarches et de permettre la participation du plus grand nombre, la mairie de la plus grande ville de chaque canton doit mettre à disposition des habitants les moyens d'apporter leur soutien à la proposition de loi. C'est le cas de Grenoble.

Pour cela, 2 solutions existent :

- **Un ordinateur** est à la disposition des habitants dans le hall de l'hôtel de ville afin d'apporter son soutien directement sur la plateforme du ministère de l'intérieur.
- **Un formulaire CERFA** permettant de signer la pétition est disponible à l'accueil de la mairie de Grenoble.

L'Hôtel de Ville est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h50, et jusqu'à 17h du 22 juillet au 23 août.

